

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 21
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251013-DCM_2025_10_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 13 octobre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Pierre MARCOUX, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Marine TOINON.

POUVOIRS : Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Christine FELIX à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Cyril RONZE à Françoise BUSALLI, Marine TOINON à Annie OSTARD.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2025 10 02

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE – MARCHE DE LOCATION DE BATIMENTS
MODULAIRES – ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MONNET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision du Maire n°2023/02 du 17 août 2023 attribuant la mission de programmation des travaux de l'école élémentaire au cabinet ACOBA,

Vu la délibération n°2024_07_02 du 25 juillet 2024 ayant pour objet l'autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du groupe scolaire Jean Monnet,

Vu l'avis d'appel à la concurrence relatif à la passation d'un marché public de location de locaux modulaires (bâtiment provisoire) nécessaires à la restructuration du groupe scolaire situé 14 rue Emile Reymond à Saint Romain le Puy,

Vu l'analyse des offres dans le cadre de ce marché précisant que deux entreprises ont remis une offre :

- ALGECO – CHARNAY LES MACON – Agence basée à MEYZIEU
- COUGNAUD – LA ROCHE SUR YON – Agence basée à CORBAS,

Vu les critères de choix des offres et des notations attribuées à chacun des candidats, Considérant qu'il est proposé d'attribuer le marché de travaux classé en première position,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (22 voix pour et 5 abstentions) décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société ALGECO, dont le siège social est situé à Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire) et disposant d'une agence à Meyzieu (Rhône), pour un montant de trois cent dix-neuf mille trois cent soixante-six euros et cinquante centimes hors taxes (319 366,50 € H.T.),
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaire à l'exécution du marché de fournitures, solliciter et signer toutes autorisations et tous actes relatifs à la location de locaux modulaires (bâtiments provisoires) nécessaires à la restructuration du groupe scolaire situé 14 rue Emile Reymond à Saint Romain le Puy.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 22 octobre 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 13.10.2025
Publié ou Notifié
le : 13.10.2025